



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CHARTRES

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 8 avril 2021

Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

DELIBERATION N°CM2021/075

Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme - mise à disposition du public

Direction Aménagement et urbanisme

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 32

Votants : 39

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 08 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Chichester à Chartrexpô à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

Date de convocation : 02/04/2021

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Sophie GORET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Lucie M'FADDEL, M. Gaël GARREAU par pouvoir à Mme Virginie CHAUVEL, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Richard LIZUREY, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à M. Guillaume BONNET.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter soit de la présente notification, soit de la date d'affichage. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.

Mme Emmanuelle FERRAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté.

M. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Mme Karine DORANGE expose,

Par délibération n°CM2011/052 en date du 17 mars 2021, le Conseil municipal de Chartres a prescrit la modification simplifiée n°2 de son plan local d'urbanisme.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, ce projet doit faire l'objet d'une mise à disposition du public dont il revient à l'organe délibérant d'en préciser les modalités.

Ainsi, le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public pendant un mois du 28 avril au 28 mai inclus.

L'avis de mise à disposition du public sera publié au moins huit jours avant le début de la procédure dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

Durant toute la procédure, le public pourra consulter le dossier et soumettre ses observations éventuelles sur un registre papier disponible au guichet unique de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur un registre dématérialisé prévu à cet effet : www.registre-dematerialise.fr/2406.

Le projet pourra être également consulté sur le site internet de la commune : www.chartres.fr

Toute information sur l'organisation de la mise à disposition peut être adressée à l'adresse suivante : modificationplu@agglo-ville.chartres.fr

A l'issue du délai, un bilan de la mise à disposition pour tenir compte des avis émis et des observations du public sera adopté en Conseil municipal.

Avis favorable de la commission Aménagement et Grands Projets réunie le 30 mars 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour , 5 voix contre , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les modalités de mise à disposition du public relatives au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

Date d'envoi en préfecture : 15/04/2021 Date de retour préfecture : 15/04/2021 Identifiant de télétransmission : 028-212800858-20210408-lmc154543-DE-1-1
--

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

